

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03/04/1974 PORTANT DECLARATION DE DEUIL NATIONAL

n° 03/04/1974

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 avril 1974

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1974

Date du numéro
25 avril 1974

VISAS

Le président du Sénat, exerçant provisoirement les fonctions du Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le samedi 6 avril 1974 est déclaré jour de deuil national en raison du décès de M. Georges Pompidou, Président de la République. Art. 2. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le président du Sénat, exerçant provisoirement les fonctions du Président de la République : Le Premier ministre, ALAIN POHER. PIERRE MESSMER.